

La Gazette de SERQUEUX

Informations & projets municipaux / Numéro 99 / Avril 2020

Rédaction et administration : 1, place de l'église 52400 SERQUEUX

Le mot du Maire :

Bonjour à tous.

Oui, c'est encore moi qui rédige cette gazette. Devant les événements du Coronavirus 19, il n'a pas été possible de réunir les nouveaux élus pour procéder à l'élection du maire et des adjoints. Il nous a été demandé de prolonger nos fonctions jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

Il y a donc report pour tous les nouveaux élus en attente de la décision du gouvernement de pouvoir se réunir et procéder à la mise en place du nouveau conseil.

Quelques nouvelles du village

1) Travaux de renouvellement du réseau d'eau : la société Bongarzone a repoussé les travaux car le confinement ne leur permet pas de démarrer, faute de moyens de protection pour le personnel.

2) Route forestière de la Châtelaine et Montsaugeon : les travaux sont enfin terminés. Cela a été très long, à cause des conditions climatiques de fin d'année. Le bilan de cet investissement est le suivant pour 2,3 km de route mise aux normes.

Coût total : 49 000 € HT

Subvention GIP : 30 % soit 14 600 €

Subvention département : 25 % soit 12 200 €

Coût pour la commune : 22 200 € + TVA récupérable 9 800€

3) Bacs à verre : merci de respecter l'environnement et de ne pas laisser toutes sortes de déchets au pied des bacs. Merci

4) Pendant les travaux sur le réseau d'eau, les gravats seront déposés dans les carrières derrière la cabane du point de vue. Une plateforme va être aménagée pour l'accès des camions. Donc, le stationnement en semaine sera conseillé le long de la route du Plain Bois.

5) Cimetière : les travaux entrepris depuis un an se terminent. Les dernières tombes abandonnées auxquelles nous avons pu accéder ont été enlevées. Il reste quelques tombes qui seront enlevées par l'entreprise Didier.

Un apport de terre et nivellement a été fait par le personnel communal. Nous attendons des conditions favorables de la météo pour refaire l'engazonnement.

Joël Garcin

Site Internet

La nouvelle équipe élue le 15 mars est associée au fonctionnement de la commune puisque dans ce contexte particulier, elle est en train de relancer le site internet serqueux52.fr.

Le site internet www.serqueux52.fr était en sommeil depuis quelques années ; il était prévu de le relancer. En profitant de certaines disponibilités individuelles du fait du confinement, un nouveau projet a été amorcé. Normalement, une maquette aurait dû être construite en concertation avant d'être affichée en version "publique". En cette période où les réunions sont impossibles, il nous a semblé utile de le mettre en ligne en version "provisoire". Cette disposition permet ainsi de diffuser "en temps réel" l'information communale, tout en continuant la concertation et la construction.

Le site est également accessible en flashant le QR-Code ci-dessous.

Christelle Claude



Les encombrants

Le ramassage des objets uniquement métalliques se fera le lundi 25 mai par Mlle Humbert de Isches.

Il est conseillé de les sortir la veille.

Le tri, c'est reparti

Reprise de la collecte sélective des sacs ou bacs jaunes et bleus en porte-à-porte à compter du Lundi 20 Avril.



Dates à retenir

Si permises par le déconfinement

Samedi 23 mai : concours de belote des Fontenelles

Dimanche 07 juin : fête des mères

Dimanche 14 juin : repas de l'amitié des Fontenelles

Lundi 13 juillet : retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal et buvette des sapeurs-pompiers

Mardi 14 juillet : fête nationale, jeux et tombola



Le repas des Aînés

C'est dans une salle des fêtes décorée sur le thème de carnaval que la municipalité et les aînés se sont retrouvés dimanche 1er mars pour partager un copieux repas concocté par la boucherie Bailly. Joël Garcin a vivement remercié l'assistance d'être nombreuse (68 convives au total) pour son dernier repas en qualité de maire ainsi que les conseillères et bénévoles pour leur dévouement au service et en cuisine. Tout au long de l'après-midi, beaucoup de discussions, de joie et de rires autour des tables. C'est donc dans une ambiance festive qu'Antonia a poussé la chansonnette accompagnée de Paul à l'accordéon. Quant à Gabriel il a entonné l'éternel "Rossignol de mes amours". Un peu de musique, proposée par Patrick, a permis aux danseurs de se dégourdir les jambes. Au dessert, une jolie surprise attendait les dames. Chacune a reçu une rose à l'occasion de la fête des grands-mères. Une petite attention très appréciée. Une pensée toute particulière a été adressée aux aînés absents pour cause de santé.

Christelle CLAUDE





Le Réveil du Malaumont

L'assemblée générale du Réveil du Malaumont s'est tenue vendredi 31 janvier en présence de 24 adhérents dont 2 nouveaux.

Le bilan des deux dernières manifestations a été dressé et la nouvelle formule proposée à la soirée Beaujolais s'est avérée fructueuse et sera reconduite.



Concernant le Téléthon, la mobilisation sarcophagienne a permis de remettre à l'AFM Téléthon la coquette somme de 1 659,50 €. Quant à la distribution des chocolats aux aînés durant le mois de décembre, c'est un geste toujours très apprécié. Les comptes de l'année écoulée ont été présentés et la situation financière est saine. Certes le solde comptable est en légère baisse par rapport à l'année précédente mais s'explique par le coût de la sortie à Verdun en 2019 dont une grande partie a été pris en charge par l'association. Et c'est donc à l'unanimité que les comptes ont été approuvés. La trésorière, Béatrice Didier, a fait part de son souhait de quitter ses fonctions. Le bureau étant élu en 2017, il a été procédé à son renouvellement. Aucun candidat ne s'est proposé pour les places de président, vice-président et secrétaire. Emilie Schroeter, vice-trésorière a été la seule à se porter volontaire pour reprendre la trésorerie de l'association. L'assemblée l'a élue à l'unanimité et l'a remerciée chaleureusement pour son dévouement. Le bureau a été reconduit pour une période de trois ans et se compose ainsi : présidente, Christelle Claude ; vice-président, Hervé Cornevin ; secrétaire, Blandine Barthélémy ; trésorière, Emilie Schroeter. Le calendrier des manifestations 2020 a été établi comme suit : samedi 18 avril, soirée bourguignonne ; dimanche 2 août, repas champêtre conjointement avec la municipalité (mais sous réserve de la validation par la nouvelle équipe municipale) ; vendredi 20 novembre, soirée Beaujolais ; samedi 5 décembre, Téléthon. Le prix de la cotisation reste inchangé soit 8 € par personne et 12 € pour un couple. Si des personnes souhaitent rejoindre notre équipe, elles seront les bienvenues. Et c'est autour des galettes et d'un verre que nous avons terminé la soirée dans une joyeuse ambiance.

Depuis plusieurs semaines nous vivons une situation sanitaire exceptionnelle qui contraint l'association à suspendre jusqu'à nouvel ordre son programme et à annuler par conséquent la soirée bourguignonne prévue le 18 avril.

En attendant que tout revienne à la normale, prenez soin de vous et de vos proches.

Christelle CLAUDE

Serqueux à travers l'histoire : Le Conseil d'Etat a tranché.

Dans le dernier numéro de la Gazette, nous évoquons les arguments avancés auprès du roi par les habitants en 1729 pour récupérer du sieur de Pallières, seigneur engagiste, les trois quart du domaine royal et seigneurie de Serqueux et Arnoncourt.

Rappelons ce que signifiait l'engagement : parmi d'autres possibilités le roi pouvait mettre en gage une partie du domaine royal par contrat contre une rente annuelle versée au royaume. Le « seigneur engagiste », pouvait tirer des revenus du domaine qu'il avait reçu en gage. Toutefois le roi conservait la propriété réelle du domaine engagé, et pouvait racheter son engagement. Les habitants de Serqueux se souvenaient que près de deux siècles auparavant, en 1543, le roi François Ier avait promis, par lettres patentes, que le domaine royal de Serqueux et ses dépendances ne serait plus engagé. Malgré ces promesses, le domaine royal de Serqueux se trouva de nouveau engagé aux XVIIe et XVIIIe siècles. Au fil des années la communauté de Serqueux vivait mal cette situation, allant jusqu'à qualifier les seigneurs successifs de « prétendus engagistes » ; parmi ceux-ci citons les sieurs François de l'Hôpital, Humblot, et Robec de Pallières.

S'étaient ajoutées les vexations subies par les habitants, les dégradations dans les bois, la détérioration des pressoirs, et bien d'autres nuisances : ce qui avait conduit à de multiples procès avec le sieur de Pallières. La communauté de Serqueux obtint quand même la remise en vente de la seigneurie engagée. Elle leur fut adjugée à Châlons en 1725. Une nouvelle vente à la bougie eut lieu en 1726 au château des Tuileries, puis encore une autre en avril 1727, cette fois-ci au profit du sieur de Pallières, et ce n'est pas fini ! En décembre 1727 et août 1728, nouvelles adjudications à 473 livres de rente annuelle, les habitants étant les plus offrant. Le sieur de Pallières contesta, ce qui conduisit à un arrêt du Conseil d'Etat en 1729. Il faut déplorer que par ces surenchères et multiples adjudications, la rente annuelle à verser au royaume avait presque triplé en quatre ans (elle était de 175 livres en 1724) !

Le dimanche 21 mai 1730, Nicolas Garnier, huissier, vint spécialement de Bourbonne où il résidait. A l'issue de la messe, lieu d'assemblée de la communauté des habitants, Louis Huard et Claude Boussemin, syndics des villageois, se virent remettre la copie de l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 février 1730 par lequel le roi déboutait les habitants et communauté de Serqueux. La bataille contre le sieur de Pallières était perdue. Malgré tous les recours engagés, l'arrêt du Conseil d'Etat du 14 juin 1729 devait s'appliquer purement et simplement. Le roi confirmait le sieur Joseph Robec de Pallières dans son engagement pour les trois quarts du domaine royal de Serqueux.

Francis Collin



BON PRINTEMPS 2020

